

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2022

Présents : M. Bruno CLOCHON, M. Didier VERGNAUD, Mme Laura RENNETEAU, Mme Annie COEFFEUR, Mme Martine HAIDON, M. Romain BITARD, M. Jean-Pierre DECHORGNAT.

Excusés : Mme Paulette MALAVAUD, M. Marc DUPONT.

Pouvoir : Mme Paulette MALAVAUD donne pouvoir à M. Jean-Pierre DECHORGNAT.

M. Marc DUPONT donne pouvoir à M. Bruno CLOCHON.

SECRÉTAIRE : Mme Martine HAIDON

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : M. Jean-Pierre DECHORGNAT, conseiller municipal, demande une modification du compte rendu de la réunion du 7 mars 2022, au motif que les deux conseillères municipales démissionnaires, n'ont pas été nommées dans le compte-rendu. Il s'agit de Mme Jacqueline ACTIS-PEIGNEY et Mme Clémentine GORGE.

Compte de gestion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion de M. BENOÎT, responsable du Service Général Comptable de Guéret, pour l'exercice 2021.

Compte administratif :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 qui se présente ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		243 661,62		84 538,58		328 200,20
Opérations de l'exercice	187 185,39	207 965,92	102 610,61	45 196,63	289 796,00	253 162,55
TOTAUX	187 185,39	451 627,54	102 610,61	129 735,21	289 796,00	581 362,75
Résultats de clôture		264 442,15		27 124,60		291 566,75
Restes à réaliser			88 013,74	43 066,26	88 013,74	43 066,26
TOTAUX CUMULES	187 185,39	451 627,54	190 624,35	172 801,47	377 809,74	624 429,01
Résultats définitifs		264 442,15	17 822,88			246 619,27

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats cumulés de **291 566.75 €** de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement c/1068 : 17 822.88 €
Affectation du reste disponible sur résultat d'investissement au 001 : 27 124.60 €
Affectation complémentaire en "réserves" section d'investissement c/1068 : 167 461.00 €
Affectation du reste disponible sur résultat de fonctionnement au 002 : 79 158.27 €

Frais de fonctionnement du RPI :

Le Conseil Municipal approuve la participation 2021 (septembre 2021 à juillet 2022) de la commune au frais de fonctionnement pour les enfants fréquentant l'école de Sous-Parsat à 400 € par enfant et l'école de Saint -Georges la Pouge à 800 € par enfant.

Taux d'imposition 2022 :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de baisser les taux d'imposition qui sont votés comme suit :

Impôts directs	Ancien taux	Taux voté pour 2022
Taxe foncière (bâti)	35.48 %	35%
Taxe foncière (non bâti)	54.86 %	54%

Étude de l'aménagement du bourg et de la maison GLOMET :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de L'ARBAN d'un montant de **10 980.00 € HT** concernant l'aménagement du bourget de la maison GLOMET. Après étude de ce devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité et décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2022.

Réparation et remplacement des puisards de la commune du Donzeil :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la réparation et du remplacement des puisards de la commune du Donzeil.

Après étude de ce devis, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.
 Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :
SAUR2 870.20 € HT

Total dépense HT 2 870.20 €

Total dépense TTC 3 444.24 €

Subvention DETR 40 % 1 148.08 €

Autofinancement 60% 1 722.12 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré : accepte le plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

Budget 2022 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	267 578.00 €	184 662.14 €
Restes à réaliser		
Résultats reportés 002		82 915.66 €
Total	267 578.00 €	267 578.00 €
Section d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	206 897.14 €	224 720.02 €
Restes à réaliser	88 013.74 €	43 066.26 €
Résultats reportés 001		27 124.60 €
Total	294 910.88 €	294 910.88 €
Total du budget	562 488.88 €	562 488.88 €

Questions diverses :

Installation d'une boîte à livres sur le mur de la maison GLOMET, face à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.